

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 70 (1919)
Heft: 1

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

Le danger d'extension des dégâts d'insectes dans les forêts du Parc National de l'Engadine.

Chargé par la Commission d'études scientifiques et par M. le colonel Bühlmann, secrétaire de la Commission du parc national, de faire une étude de la question ci-dessus, le soussigné formule les observations suivantes à la suite d'une inspection faite dans le parc national entre les 29 août et 3 septembre 1918 en compagnie de M. le professeur Badoux, auquel avait été confiée l'étude des champignons parasites des plantes ligneuses.¹

La question posée au soussigné par la Commission d'études scientifiques était la suivante :

„Dans quelle mesure les craintes formulées par la commune de Zernez sont-elles justifiées en ce qui concerne une extension des ravages des insectes xylophages (bostryche en particulier) dans les forêts exploitées de la commune de Zernez?“

En d'autres termes, le fait de laisser à terre des années durant des bois non écorcés et non débités peut-il constituer un réel danger pour les forêts limitrophes du parc national?

L'itinéraire suivi pour cette expertise a été le suivant : *Val Cluoza, Murter Pass, Praspöl, La Drosa, Ofenberg, Stavelchod, Ofenpass, Tamangur, Scarl, Val Minger, Val Plavna.*

Le soussigné a fait en particulier une exploration minutieuse des avalanches de *Praspöl* et de *Munt la Scherra* (*La Drosa*) signalées comme des avalanches ayant arraché une quantité considérable de bois durant les hivers 1916—1917 et 1917—1918.

Il est à remarquer que la troupe cantonnée dans les environs de Fuorn a été autorisée à prélever en 1918 la majeure partie des arbres déposés au bas de l'avalanche de la *Drosa* (*Munt la Scherra*).

L'hiver 1916—1917 ayant été caractérisé par des chutes inusitées de neige, la quantité d'avalanches constatées dans la région alpestre constitue une réelle exception. Il faut tenir compte de ce fait pour envisager à l'avenir la question de la destruction des végétaux ligneux qui certainement a été excessive en 1917 dans l'ensemble du parc national. Dans le Val Cluoza, en particulier, et dans les forêts qui le limitent, la proportion des conifères brisés, arrachés ou renversés par la neige et les courants d'avalanches est considérable. Il est probable que ce contingent d'arbres détruits sera moins important à l'avenir, car on ne peut prévoir le renouvellement rapproché de pareilles circonstances météorologiques.

¹ Nous avons prié M. A. Barbey de vouloir bien publier au Journal l'intéressant rapport qu'il a présenté sur cette question d'une portée générale. Nous le remercions ici d'avoir bien voulu y consentir. *La Rédaction.*

Dans la forêt naturelle peu ou pas exploitée, les ravageurs xylophages „secondaires“ sont plus à redouter que les phytophages „primaires“. En effet, les premiers s'attaquent à la matière ligneuse en voie de dépérissement et spécialement aux couches d'aubier qui constituent les véhicules de la sève; ils sont autrement plus répandus que les insectes phytophages qui détruisent le plus souvent certaines parties seulement de la frondaison non anémiée.

Les insectes du bois et surtout ceux de l'écorce (bostryches en particulier), sont les plus à craindre, car chaque couple reproduit un nombre considérable d'individus. La plupart des phytophages „primaires“ pouvant vivre à cette altitude ont une puissance de reproduction moindre.

Partout, nous avons constaté dans les bois gisant à terre et sur les branches dépérisantes des arbres sur pied les deux parasites (bostryches) les plus communs de l'arolle et du pin de montagne à crochets et du torchepin. Il s'agit des *Tomicus cembrae* Heer et *Tomicus bistridentatus* Eichh. Ces deux coléoptères sont très répandus dans les troncs et dans les branches, même de très petite dimension, et on les retrouve jusque dans les stations les plus élevées où végètent les arolles et les pins.

Dans les souches à grosse écorce du mélèze et de l'épicéa, un cérambycide, le *Rhagium inquisitor* L. est abondant, mais comme les deux insectes ci-dessus, il n'attaque jamais des arbres sains debout. Dans les troncs de l'épicéa de l'avalanche de Praspöl, on a constaté la présence d'un charançon, le *Pissodes hercyniae* Hbst., et dans les pins gisant à terre dans la forêt de *Larschaidu* (Praspöl) à 2150 m., le *Pissodes pini* L.

A part ces espèces, le soussigné a rencontré ça et là, dans le bois, l'écorce ou sur les rameaux, certaines espèces parasites d'ordres divers qui offrent avant tout un intérêt de curiosité scientifique et qui ne sauraient être considérés comme des ravageurs susceptibles de se multiplier en grand et surtout de se propager soit dans les forêts saines maintenues à l'abri des exploitations, soit dans celles qui sont soumises à un traitement technique.

Conclusions.

1. Il ressort clairement des observations faites d'une façon générale, dans le parc national, que de tout temps ces massifs de forêts résineuses ont renfermé une très importante quantité de bois gisant à terre et ceci à toutes les altitudes et à toutes les expositions et sur les sols les plus divers.

Si une recrudescence dangereuse pour les forêts avoisinantes avait dû se produire, elle se serait déjà manifestée durant les décades précédentes, car l'enlèvement des arbres morts et parties de troncs abandonnés à terre lors des exploitations modérées du passé n'a jamais été entrepris par suite du manque de moyens de transport et de l'éloignement des centres de consommation.

2. Il semble un fait acquis, c'est que la brièveté des périodes de végétation à ces hautes altitudes qui ne permet qu'une multiplication ralentie des insectes parasites „secondaires“ est une des raisons de nature à rassurer les autorités de Zernez.
3. Ces dernières ne semblent du reste pas avoir redouté jusqu'à présent le danger des ravages d'insectes, car le soussigné a remarqué que l'Alpe de Praspöl venait d'être récemment clôturée à l'aide d'arbres fraîchement abattus et amoncelés, non écorcés, et dont les troncs accusent même un diamètre de 15 cm. Ces arbres pourraient constituer dans d'autres situations le meilleur foyer de propagation pour une invasion d'insectes de l'écorce, mais, ce n'est pas le cas dans les circonstances biologiques et météorologiques de ces forêts.
4. Il est possible que si, par malheur, un cyclone gigantesque couchait à terre la plus grande portion des arbres d'une des vallées du parc national, le danger serait réel, mais même après les dégâts de l'hiver extraordinairement neigeux de 1916 et 1917, il ne peut être constaté de multiplication insolite des rongeurs du bois et l'on ne doit pas craindre à vues humaines une invasion de ces derniers dans les arbres sains sur pied.
5. Si l'on examine le cas de la futaie pure d'arolle de *Tamangur* (les arbres les plus âgés comptent 350 ans) et qui semble avoir toujours été soumise à des exploitations modérées, on constate que le cube des bois secs debout ou gisant à terre est considérable. Malgré ce gaspillage de la matière ligneuse et l'utilisation minime du cube des arbres abattus, les arolles sur pied ont néanmoins acquis à cette haute altitude des dimensions remarquables et conservé une végétation luxuriante.
A *Tamangur*, l'ennemi de l'arbre n'est pas le parasite qui pourrait se propager dans les troncs et branchages gisant à terre, mais bien la dent et le piétinement du bétail et par dessus tout le climat et l'altitude.
6. En résumé, à vues humaines et en se basant sur l'étude biologique des ravageurs du bois dans les forêts des hautes Alpes, le maintien dans le parc national d'arbres dépérissants, à terre ou debout, ne peut nullement constituer un danger pour les forêts limitrophes soumises à une exploitation forestière méthodique.

Montcherand, sur Orbe (Vaud), le 12 septembre 1918. *A. Barbey.*

Un précieux auxiliaire.¹

Voici les brumes d'automne et les rafales de l'hiver ! De lourdes nuées envahissent le ciel clair. La futaie dépouillée est noyée dans les brouillards. Les arbres sont couverts d'eau et lorsque le vent les secoue

¹ Voir Journal forestier 1911, page 8.

c'est la douche qui crêpite sur les feuilles mortes. Le ciel lui-même est plus libéral de ses ondées. Ne faut-il pas nourrir les sources, avant que vienne l'hiver qui couvre le sol de sa carapace de glace?

Tout cela est dans l'ordre. Ce n'est toutefois pas sans inconvénients pour nous, les forestiers. Avec la fin de la bonne saison s'accumulent les opérations sur le terrain, martelage des coupes pour l'hiver, reconnaissance des éclaircies et nettolements, inventaires aussi, et tracés de chemins: bref avant que la neige vienne apposer les scellés, ne faut-il pas se hâter de mettre au point tout ce qui reste à liquider?

C'est par force majeure donc que plus d'un forestier doit se mettre en chantier peu importe la brume ou l'averse même. Tous n'ont pas cette chance de n'avoir à faire en forêt que „lorsque le soleil brille et que les oiseaux chantent“.

Alors quoi! l'on s'emmitoufle dans sa pélerine et l'on s'arme de son parapluie. Que voulez-vous? la vie du forestier n'est pas toujours une promenade.

Sur le chantier voilà bien des inconvénients. Il s'agit de jongler adroïtement avec son parapluie et son carnet, et de manœuvrer le frêle couvert de toile de façon à n'être pas pris à revers par la rafale. Et que de subtils mouvements pour passer l'engin protecteur à travers les branches entrecroisées et abriter à la fois l'homme et le livre. Que dire enfin des accrocs et des parapluies retournés! C'est tout un poème, pendant que le carnet de notes retourne d'où il est venu, à la bouillie chaotique de la cuve de la fabrique de papier. Ce que c'est que l'atavisme!

Pour qui a goûté la hantise, la menace et enfin la réalisation de ce désastre, c'est avec une grande joie, mêlée de reconnaissance qu'il salue le „pupitre forestier“ de notre collègue Auguste Barbey, expert forestier à Lausanne. Le Journal l'a présenté déjà à ses lecteurs en 1911, au premier fascicule. Nous renvoyons à l'article signé de L. pour les détails techniques. Rappelons ici seulement que le „pupitre forestier“ Barbey permet de prendre des notes pendant qu'il pleut, sans risquer de mouiller le carnet et sans avoir à jongler avec le parapluie. La main qui écrit reste sèche également et ne se refroidit pas comme lorsqu'on manie le crayon à l'air libre. Le pupitre forestier est spacieux, il s'adapte à peu près à tous les formats de carnets ou cahiers. Il est d'un transport aisément, il est „mis en batterie“ instantanément. Il est utilisable également par le beau temps comme par la pluie. Il est de construction impeccable, solide et léger à la fois.

Pour l'auteur de ces lignes, depuis que le ciel lui a fait la grâce de l'appeler de nouveau à une tâche pratique, comportant le travail de tous les jours à peu près sous la futaie et lui imposant les sorties par n'importe quel temps, il ne saurait se passer du pupitre Barbey.

C'est son vademecum et son talisman. Au demeurant c'est une trouvaille. Grand tort ont ceux qui renvoient de se le procurer. Ils ne savent pas de quel agrément ils se privent.

Je le sais bien: il y a les partisans du parapluie. Ils sont irréductibles. Mais même ceux-là bénéficiaient encore de l'emploi du pupitre. Celui-ci leur donne toute liberté pour s'escrimer de la main gauche avec leur objet de prédilection. Ils peuvent le faire sans souci pour leur carnet.

Quant à ceux qui n'opèrent point en forêt lorsqu'il pleut, je leur tire mon chapeau: ce sont des veinards, ma foi! Qu'ils vivent et soient heureux!

Pour moi je remonte en paix mon capuchon, j'enfile mes mitaines et j'„arme“ mon pupitre. Ainsi rien de ce qui se passe dans l'atmosphère, et ailleurs même, ne peut me troubler ni m'atteindre. Et toute ma gratitude s'en va à l'inventeur de mon précieux auxiliaire, d'autant plus que c'est un cher camarade.

P....y.

CONFÉDÉRATION.

Conservation des forêts. Le Conseil fédéral a adressé, le 1^{er} novembre 1918, à tous les gouvernements cantonaux la circulaire suivante concernant les articles 37 et 42 de la loi fédérale sur les forêts (*Motion Bertoni*):

Par motion du 7 juin 1916, M. le conseiller national Bertoni et consorts ont demandé au Conseil fédéral d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'étendre les dispositions de l'art. 37 de la loi forestière fédérale du 11 octobre 1902, de manière à permettre au Conseil fédéral de subventionner d'autres entreprises que celles qui y sont mentionnées et tendant à la conservation des forêts.

Les motionnaires avaient certainement en vue, d'abord le maintien et l'augmentation de l'aire forestière en haute montagne, puis la régularisation du régime des eaux par l'amélioration des conditions forestières des bassins de réception des torrents.

Il existe en montagne de vastes surfaces abandonnées au pâturage, mais n'ayant qu'une valeur minime, à cause de leur sol marécageux ou trop pauvre en terre végétale. Si le pâturage n'y est pas exercé régulièrement, il peut s'y former des semis naturels d'essences forestières; la surface se couvre peu à peu d'arbres divers. On peut alors convertir le pâturage en forêt, à peu de frais, en appliquant les mesures nécessaires et améliorer ainsi les conditions forestières de la région.

Le propriétaire prend cependant rarement l'initiative d'une pareille transformation: il recule devant la perte de tout rendement direct pendant de longues années, ainsi que devant le coût de l'établissement et de l'entretien de la clôture.

Il n'en serait plus de même si l'on interprétait l'art. 37 de la loi forestière fédérale du 11 octobre 1902 dans son sens le plus large, rangeant dans la création des forêts protectrices cette conversion de pâturage, lui allouant par conséquent les subsides prévus à l'art. 42.

Cette interprétation, qui dispense de reviser la loi sur ce point, nous paraît admissible; elle permettra d'améliorer sensiblement les conditions forestières du bassin de réception des torrents, à condition bien entendu que les terrains ainsi boisés soient classés comme forêts protectrices permanentes.

Basé sur cette interprétation de l'art. 37 de la loi fédérale du 11 octobre 1902 concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts, nous rangeons dans la création de forêts protectrices la conversion par réensemencement naturel d'alpages où l'on supprime l'exercice du parcours, à condition toutefois que le terrain ainsi boisé soit incorporé définitivement à l'aire des forêts protectrices.